

PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mille vingt, le 19 mars.

Je soussigné, **Vincent LESCEUX**, Géomètre – Expert 040810, diplômé Géomètre-Expert Immobilier, légalement admis et assermenté près le tribunal de 1ère Instance séant à Nivelles, agissant au nom de la **Société de Géomètres LESCEUX – QUERTAIN s.p.r.l.** dont le siège social est situé Place de Plancenoit, 20 à 1380 Lasne (02/633.47.00).

Déclare avoir procédé à la division de la parcelle :

Commune d'Incourt
Division 3 - Section E
Parcelle 208 E
Rue Alphonse Robert, 89

Vu le plan cadastral actuel.
Vu la situation terrain.
Vu le plan mentionné au plan.

Déclare avoir divisé la parcelle en vue de créer deux lots bâtis :

- **LOT 1 :**
délimité par les points nommés au plan ci-joint.
Pour une contenance de :
5 a 51 ca

- **LOT 2 :**
délimité par les points nommés au plan ci-joint.
Pour une contenance de :
4 a 63 ca

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de division à Lasne à la date que dessus.



Vincent LESCEUX

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.
En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il y a lieu de référer aux règlements émanant et à émaner des autorités compétentes.

Plan de division
 Commune d'Incourt
 Division 3 Section E
 Parcelle 208 E
 Rue Alphonse Robert, 89
 échelle : 1/250

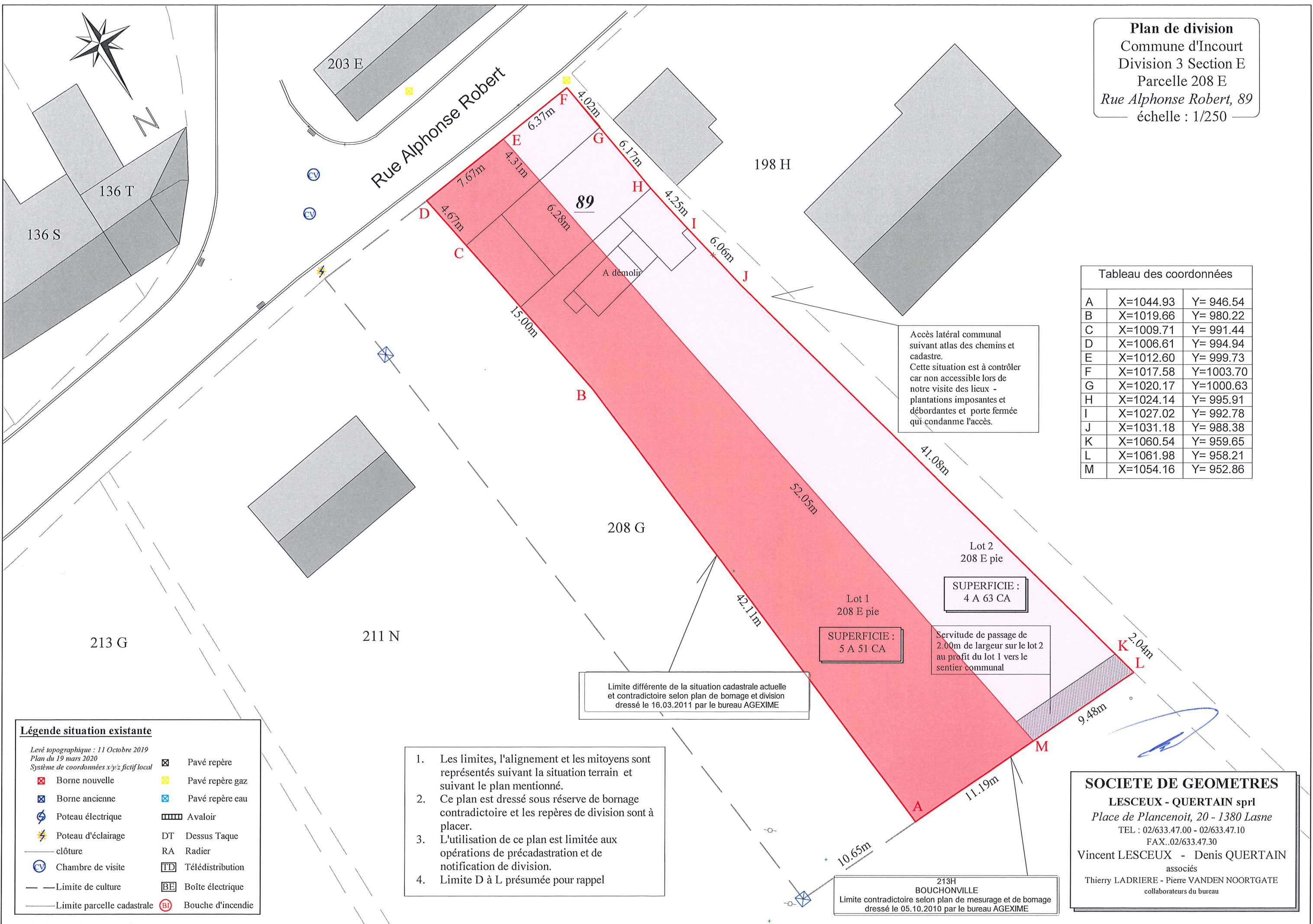


Tableau des coordonnées

A	X=1044.93	Y= 946.54
B	X=1019.66	Y= 980.22
C	X=1009.71	Y= 991.44
D	X=1006.61	Y= 994.94
E	X=1012.60	Y= 999.73
F	X=1017.58	Y=1003.70
G	X=1020.17	Y=1000.63
H	X=1024.14	Y= 995.91
I	X=1027.02	Y= 992.78
J	X=1031.18	Y= 988.38
K	X=1060.54	Y= 959.65
L	X=1061.98	Y= 958.21
M	X=1054.16	Y= 952.86

Accès latéral communal
 suivant atlas des chemins et
 cadastre.
 Cette situation est à contrôler
 car non accessible lors de
 notre visite des lieux -
 plantations imposantes et
 débordantes et porte fermée
 qui condamne l'accès.

Limite différente de la situation cadastrale actuelle
 et contradictoire selon plan de bornage et division
 dressé le 16.03.2011 par le bureau AGEXIME

Servitude de passage de
 2.00m de largeur sur le lot 2
 au profit du lot 1 vers le
 sentier communal

Lot 1
 208 E pie
 SUPERFICIE :
 5 A 51 CA

Lot 2
 208 E pie
 SUPERFICIE :
 4 A 63 CA

213H
 BOUCHONVILLE
 Limite contradictoire selon plan de mesurage et de bornage
 dressé le 05.10.2010 par le bureau AGEXIME

1. Les limites, l'alignement et les mitoyens sont représentés suivant la situation terrain et suivant le plan mentionné.
2. Ce plan est dressé sous réserve de bornage contradictoire et les repères de division sont à placer.
3. L'utilisation de ce plan est limitée aux opérations de précadastration et de notification de division.
4. Limite D à L présumée pour rappel

Légende situation existante

Levé topographique : 11 Octobre 2019
 Plan du 19 mars 2020
 Système de coordonnées x/y/z fictif local

	Borne nouvelle		Pavé repère gaz
	Borne ancienne		Pavé repère eau
	Poteau électrique		Avaloir
	Poteau d'éclairage	DT	Dessus Taque
	clôture	RA	Radier
	Chambre de visite	TD	Télédistribution
	Limite de culture	BE	Boîte électrique
	Limite parcelle cadastrale	BI	Bouche d'incendie

SOCIETE DE GEOMETRES
LESCEUX - QUERTAIN sprl
 Place de Plancenoit, 20 - 1380 Lasne
 TEL : 02/633.47.00 - 02/633.47.10
 FAX : 02/633.47.30
 Vincent LESCEUX - Denis QUERTAIN
 associés
 Thierry LADRIERE - Pierre VANDEN NOORTGATE
 collaborateurs du bureau